

PROPOSITIONS POUR UN PLAN DE RELANCE

Syntec Conseil, syndicat professionnel représentatif du secteur du conseil, se met à disposition des pouvoirs publics pour travailler sur un plan de relance de l'économie en mettant l'expertise de ses membres en matière de transformation des organisations au service de « l'après Covid-19 ».

Compte-tenu du contexte, ce plan devrait permettre de dynamiser toutes les initiatives technologiques et organisationnelles à même :

- d'accompagner la reprise d'une activité normale malgré la persistance des risques sanitaires pendant un certain temps ;
- de favoriser la résilience du tissu socio-économique local et national, et si possible de rattraper à l'occasion certains retards accumulés, notamment dans l'IA et l'usage de la data ;
- de capitaliser sur les forces de la sphère publique mises en lumière par la crise, pour en améliorer les faiblesses et achever la transformation digitale de l'administration.

Globalement, Syntec Conseil considère que le contexte de crise, marqué par une contraction générale de l'activité et par une raréfaction de l'argent disponible, imposera des choix stratégiques ; ces choix devront être faits dans la recherche de la maximisation des impacts économiques et sociaux (activité, compétitivité, emploi), mais aussi climatiques, de façon à bâtir, par cette relance, l'économie compétitive et bas carbone de demain.

Syntec Conseil adresse en ce sens les pistes de réflexion suivantes.

1. Appuyer la relance industrielle sur les chaînes de valeur stratégiques

L'épidémie de Covid-19 a rendu visible la vulnérabilité de certains modes de fonctionnement de la mondialisation et révélé la dépendance industrielle française : concentration de productions stratégiques dans certains pays, échanges à flux tendus...

Si cette prise de conscience peut encourager certaines relocalisations industrielles par les entreprises, un mouvement massif de relocalisation semble néanmoins improbable pour des raisons économiques (coût de revient, approche des marchés...). Par conséquent, et compte-tenu des marges de manœuvre limitées des pouvoirs publics (déficit et dette), toute intervention de ces derniers pour encourager les relocalisations devra être ciblée sur des chaînes de valeur stratégiques et tenir compte d'objectifs prioritaires : décarbonation de l'économie, impact sur la chaîne de valeur, etc.

Elle pourra passer par des mesures fiscales ciblées et à fort impact à destination des entreprises : crédits d'impôt ou dispositif de suramortissement pour soutenir la digitalisation de l'économie par exemple.

Au-delà des relocalisations, la priorité devrait aller à la relance des filières les plus impactées par la crise et/ou présentant un caractère stratégique, tant au niveau local que national. A cet égard, Syntec Conseil considère opportun voire nécessaire que les pouvoirs publics puissent se faire assister dans l'ingénierie d'un plan de relance coordonné Etat/régions avec :

- au niveau de chaque ministère, un audit de l'impact de la crise sur les filières qu'ils sont chargés de suivre et un plan de relance ciblé sur celles qui ont été fragilisées et/ou présentent un caractère stratégique pour l'économie nationale ;
- au niveau des régions, un plan de relance axé sur les acteurs fragilisés et/ou présentent un caractère stratégique localement.

2. Encourager l'innovation et la résilience territoriale

Les conséquences économiques et sociales de cette crise sanitaire demandent une réponse obéissant à une logique de résilience et d'innovation territoriale. La réaction des pouvoirs publics devrait ainsi corriger les inégalités d'exposition à la crise entre les territoires. La baisse de l'activité risque en outre d'accentuer les inégalités entre les secteurs de l'économie « physique » et les secteurs de l'économie numérique. Pour Syntec Conseil, cette résilience passe notamment par la promotion de l'expérimentation territoriale et de la transformation digitale des territoires. Il s'agit donc à la fois d'identifier les projets les plus porteurs, mais aussi le niveau de maille territorial le plus adapté pour leur déploiement. Il pourrait ainsi être envisagé de :

- favoriser le développement de fonds régionaux et métropolitains d'expérimentations, à l'instar du collectif français « Makers for life », qui a travaillé à la conception et à la production de respirateurs artificiels pour les malades du Covid-19. Ce collectif issu de l'initiative d'entrepreneurs nantais, de chercheurs, de professionnels de santé et d'ingénieurs, regroupe aujourd'hui près de 250 scientifiques bénévoles, et bénéficie du soutien du CHU et l'université de Nantes, des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Pays de la Loire, de Nantes Métropole et du CEA de Grenoble ;
- digitaliser 100% des procédures administratives sur l'ensemble du territoire d'ici 2022 et parachever la transformation digitale des administrations nationales et territoriales. La crise a en effet mis en lumière le retard de certaines administrations en matière de numérisation, à l'instar de la justice civile dont le sous-équipement informatique a considérablement freiné l'activité. Cette transformation digitale impliquera notamment une politique d'*upskilling/reskilling* des agents dont les missions seront impactées par le changement ;
- bâtir une stratégie *Cloud* et Intelligence artificielle véritablement souveraine. Cette digitalisation, ce développement de l'usage du *Cloud* et de l'*IA* par les administrations nationales et territoriales permettrait de réduire la fracture numérique entre les métropoles hyper-connectées et le reste du territoire.

3. Orienter les financements publics vers des projets d'infrastructures durables

La crise actuelle nécessitant à la fois une réponse rapide orientée vers des projets d'infrastructures durables, avec un réel alignement stratégique de l'Etat et des collectivités territoriales, et une utilisation de la commande publique pour soutenir les entreprises, Syntec Conseil préconise :

- de privilégier des projets liés à la transition écologique et environnementale. Cette crise constitue une occasion pour les décideurs publics d'orienter les plans de relance en préparation vers la transition énergétique et écologique (mise en place de bornes de recharge de voitures électriques partout sur le territoire et création d'une filière de production de batteries, accélération de la rénovation thermique...) ;
- pour tous les investissements liés au plan de relance, débloquer dès à présent 2 à 5% des crédits pour l'ingénierie des projets, afin que l'ingénierie puisse être réalisée à horizon 6 mois et que les investissements puissent avoir lieu dans des délais raisonnables, de manière coordonnée entre l'Etat et les régions et avec un horizon stratégique partagé ;
- d'accélérer la mise en œuvre du PIA 4 en lançant dès à présent les études d'impact ;
- de relever le seuil de dispense de publicité et autres formalités administratives des marchés publics de 40.000 euros à 100.000 euros pour faciliter l'accès des entreprises à la commande publique. Les autres seuils de procédure de marchés publics devraient aussi être relevés en conséquence.